

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| O Réclamation | : contact@mupras.com |
| O Prise en charge | : pec@mupras.com |
| O Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-554077

166804

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

7823

Société :

2-A-M

Actif

Pensionnée

Autre :

Nom & Prénom :

EL FAROUK MOHAMED

Date de naissance :

05/09/55

Adresse :

Ain Chok Rue 129 N° 34 Casablanca

Tél. :

0661 97 85 18

Total des frais engagés :

373,20

Dhs

Docteur ABBOUR Mohamed

Médecine Générale

Médecine du Sport

Bd. Bagdad 177 bis, Ain Chok
Casablanca - DSM - 0674.45.11.90

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

19/02/2022

Nom et prénom du malade :

MR

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

sd administratif

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare

avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Et à : CAPITAINE

Le : 07/03/2022

adhérent(e) :

FATI

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/02/2022	C	1	150 DHS	INP : 091000463

Docteur ABBOUR Mohamed
Médecine Générale
Médecine du Sport
Bd. Baghdad 177 bis, Ain Chok
Tél. 022 20 0824 45 11 90

~~EXECUTION DES ORDONNANCES~~ - GSM : 0674.45.11.9

Cachet de l'Pharmacie ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie A. El Kheir Rue 1 Chock - Asabat 05 22 52 08 42	AB/02/22	223.00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

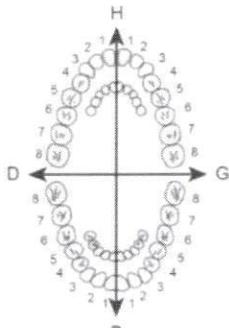
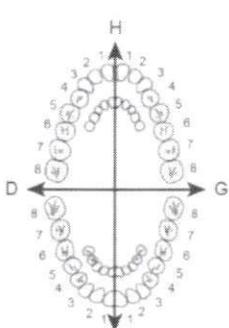
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : [REDACTED]
				COEFFICIENT DES TRAVAUX [REDACTED]
				MONTANTS DES SOINS [REDACTED]
				DEBUT D'EXECUTION [REDACTED]
				FIN D'EXECUTION [REDACTED]
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX [REDACTED]
	H 25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553	G	MONTANTS DES SOINS [REDACTED]
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS [REDACTED]
				DATE DE L'EXECUTION [REDACTED]
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				

Docteur ABBOUR Mohamed

Médecine Générale

Titulaire du diplôme Universitaire

de médecine du Sport de Renne en France

Medecin agréé pour la délivrance des certificats

medicaux pour l'obtention du permis de conduire



الدكتور عبور محمد

الطب العام

حاائز على شهادة جامعية في الطب الرياضي

برين بفرنسا

طبيب مرخص لمنح الشواهد الطبية

للحصول على رخصة السياقة

Pharmacie ACTIOU
Casablanca N°6
Derb El Kheir, Rue
Ain Chock - Casablanca
Tél 05 22 52 08 42

19 / Dec 2022

El Fazat Mohamed

LOT 210828
EXP 01/2024
PPV 99.00DH

99.00

1) actos 20 mg S.V

29.00

2) Nanselium 20mg S.V

95.00

3) Extraemay 20 mg S.V

223.00

LOT : 4147
UT. AV : 10/23
P.P.V : 29 DH 00

Préférence avant min.
N° de lot :

PPC = 95,00 DHS

Docteur ABBOUR Mohamed
Médecine Générale
Médecin du Sport
Bd. Bagdad 177 bis Ain Chock
Casablanca - GSM : 06 74 45 11 90

06 74 45 11 90. مكرر شارع بغداد (أمام الميرية الإسلامية) - الهاتف المحمول :

177, Bis Bd Bagdad Ain Chock - Gsm : 06 74 45 11 90

(En face de la maison de bienfaisance Ain Chock) - Casablanca